

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean TAESCH.

Secrétaire de la séance : Frédérique RIEGER

Présents : Jean TAESCH, Lucien MUHLMANN, Sylvain WEBER, Thierry ADAM, Arnaud BACH, Francis SCHNEIDER, Jérôme PFAADT, Frédérique RIEGER, Sylvie LECOMTE, Célestine STOEENER, Charlotte BAEHR, Mélanie WILLIG - KARCHER, Murielle KASTENDEUCH, Christophe WILBERT, Tiffany SCHEIDER - BLEICHER

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil du 18/05/2026
2. Élection Sénatoriale : Délégués
3. Validation des lignes directives
4. Arrêt du projet PLU - Bilan des concertations
5. Divers : Changement de prestataire concernant le site internet

Délibérations du conseil :

1. Approbation du Conseil du 18/05/2026 (N° DE_047_2026)

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 18/05/2026. Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

Délibération : adoptée

2. Élection Sénatoriale : Délégués (N° DE_048_2026)

Désignation des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code électoral, notamment les articles L. 280 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;

Vu le décret portant convocation des conseils municipaux pour la désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués et suppléants appelés à constituer le collège électoral pour les élections sénatoriales ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 284 du Code électoral, la commune doit désigner :

- 3 délégué(s),

- 9 suppléant(s).

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants au scrutin secret.

Résultats de l'élection :

Délégué(s) titulaire(s) élu(s) : Sarrewerden

Monsieur TAESCH Jean, Maire

Suppléant(s) élu(s) :

Monsieur WILBERT Christophe

Madame RIEGER Frédérique

Madame STOEBENER Célestine

Délégué(s) titulaire(s) élu(s) : Bischtroff-sur-Sarre

Monsieur MUHLMANN Lucien, Maire délégué

Suppléant(s) élu(s) :

Monsieur SCHNEIDER Francis

Madame BAEHR Charlotte

Madame SCHEIDER - BLEICHNER Tiffany

Délégué(s) titulaire(s) élu(s) : Zollingen

Monsieur WEBER Sylvain, Maire délégué

Suppléant(s) élu(s) :

Monsieur ADAM Thierry

Madame KASTENDEUCH Murielle

Madame WILLIG - KARCHER Mélanie

Après dépouillement, les résultats ont été proclamés par le Maire.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE des résultats de l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à la Préfecture.

Délibération : adoptée

3. Validation des Lignes directives (N° DE_050_2026)

Vu le Code Général de la Fonction Publique ; Vu les articles L.413-1 à L.413-7 du Code Général de la Fonction Publique relatifs aux Lignes Directrices de Gestion ;

Considérant que les Lignes Directrices de Gestion définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;

Considérant qu'elles constituent un document obligatoire pour toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Considérant que les Lignes Directrices de Gestion présentées ont pour objectif de garantir la transparence, l'équité de traitement des agents et la cohérence des décisions en matière de ressources humaines ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les Lignes Directrices de Gestion de la Commune de Sarrewerden telles que présentées et annexées à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les dispositions prévues dans ce document après l'avis du CST ;

PRÉCISE que les Lignes Directrices de Gestion entreront en vigueur après consultation du CST, pour une durée de six ans, sous réserve de leur révision éventuelle conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Délibération : adoptée

4. Arrêt du projet PLU - Bilan des concertations (N° DE_057_2026)

Vu la délibération du Conseil Municipal de SARREWERDEN en date du 20 septembre 2021 prescrivant la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définissant les modalités de concertation, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme :

- mise à disposition d'un cahier en mairie pour y consigner les observations, accompagné des documents de travail ;
- une information sur le site internet ;
- deux réunions publiques ;
- une exposition publique préalablement à l'arrêt du PLU.

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables prévu par l'article L 153-12 tenu par le Conseil Municipal le 26 janvier 2026 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-31, L153-32, L103-2 ;

Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau approuvé le 14 novembre 2023 et modifié pour la 1^{ère} fois en 2026 ;

Vu le bilan présenté par M le Maire de Sarrewerden ;

Le projet de révision du PLU est maintenant prêt à être arrêté.

La concertation s'est effectivement tenue conformément à ce qui avait été défini dans la délibération de prescription de la révision du PLU. En annexe de la présente délibération est détaillée la tenue des différentes modalités de la concertation justifiant d'une juste information et association de la population de Sarrewerden au projet de révision du PLU.

Le bilan détaillé de cette concertation est traduit dans un mémoire annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de cette concertation,
- **DE POURSUIVRE** la procédure de révision du PLU de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à monsieur le préfet d'Alsace,
- **D'AUTORISER** l'affichage pendant un mois en mairie de Sarrewerden.

Après avoir pris acte de la concertation, le Conseil décide à l'unanimité de poursuivre la procédure de révision du PLU, d'autoriser le Maire à transmettre la présente délibération à Mr le Préfet d'Alsace, et d'autoriser l'affichage pendant un mois en Mairie

Délibération : adoptée

5. Divers - Changement de prestataire site internet (N° DE_056_2026)

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune utilise actuellement les services de la société Couleur du Zèbre pour l'hébergement et la gestion de son site internet.

Par ailleurs, la commune est déjà cliente de la société Intramuros pour la diffusion des informations communales via l'application mobile dédiée aux administrés.

Après étude des besoins de la commune et demande de devis auprès de la société Intramuros, il apparaît que le regroupement de ces prestations auprès d'un seul et même prestataire permettrait de réaliser des économies tout en facilitant la gestion et la diffusion des informations communales.

En effet, l'offre proposée par la société Intramuros pour la création, l'hébergement et la maintenance du site internet communal s'avère plus avantageuse financièrement que le contrat actuellement souscrit auprès de la société Couleur du Zèbre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas renouveler le contrat liant la commune à la société Couleur du Zèbre à son échéance ;
- Approuve l'adhésion à l'offre proposée par la société Intramuros pour la création, l'hébergement et la maintenance du site internet communal ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la résiliation du contrat en cours et à signer tous les documents relatifs à la mise en place de cette nouvelle prestation avec la société Intramuros.

Délibération : adoptée

Jean TAESCH
Président de séance



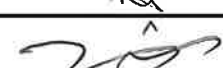
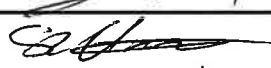
Frédérique RIEGER
Secrétaire de séance



SARREWERDEN - COMMUNE

LISTE DE PRESENCE

Séance du 05 juin 2026

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ADAM Thierry	Conseiller municipal	
BACH Arnaud	Conseiller municipal	
BAEHR Charlotte	Conseillère municipale	Baehr.
KASTENDEUCH Murielle	Conseillère municipale	
LECOMTE Sylvie	Conseillère municipale	
MUHLMANN Lucien	Maire Délégué	
PFAADT Jérôme	Conseiller municipal	
RIEGER Frédérique	Conseillère municipale	
SCHEIDER - BLEICHNER Tiffany	Conseillère municipale	
SCHNEIDER Francis	Adjoint au maire	
STOEBENER Célestine	Adjointe au maire	
TAESCH Jean	Maire	
WEBER Sylvain	Maire Délégué	
WILBERT Christophe	Conseiller municipal	
WILLIG - KARCHER Mélanie	Conseillère municipale	

Elu secrétaire de séance : Frédérique RIEGER